

Le crématorium entrera en service à l'été 2013

INHUMATION Vingt-quatre mois seront nécessaires à la réalisation du futur pôle funéraire, en bordure du cimetière de Camp Laurent

De La Seyne aux frontières des Bouches-du-Rhône : le pôle funéraire, qui s'élèvera d'ici à vingt-quatre mois, en bordure du cimetière de Camp Laurent, viendra soulager des familles pour qui l'inhumation par crémation relève parfois du chemin de croix. Déficit de crématorium oblige, les délais sont parfois longs ⁽¹⁾.

Pour l'architecte Serge Hérisson, concepteur du futur pôle funéraire suivant les directives du concessionnaire – les pompes funèbres Levêque –, « le projet ne s'articule pas du tout comme si l'on était en centre-ville ».

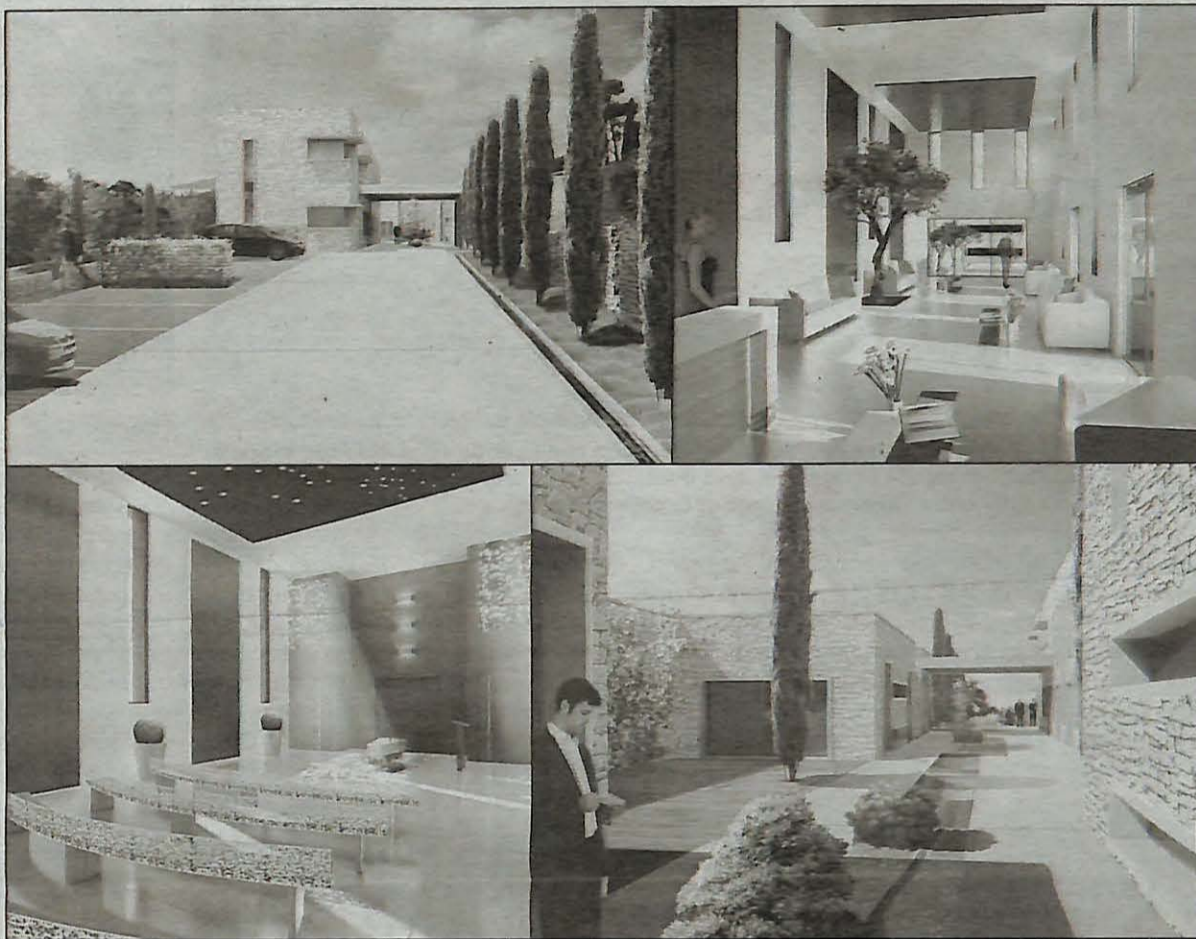
Il a d'abord fallu tenir compte des contraintes des lieux : la proximité du centre de traitement Veolia, de la zone industrielle, le dénivelé du terrain, par ailleurs de forme oblongue, la nature du sol (roche dure à faible profondeur), l'entrée du cimetière enfin, en partie nord du terrain, en point haut de la parcelle, ce qui accentue la vision sur le centre de tri.

Une symbolique autour des éléments de la vie

Le projet architectural s'appuie sur la symbolique du lieu en fonction des quatre éléments et ce à travers la matérialisation d'un véritable cheminement piétonnier depuis l'entrée du crématorium, avenue Robert-Brun.

L'eau « source de vie et de pureté », que l'on retrouvera dans l'accueil des familles à travers une perspective qui se prolongera entre deux bâtiments à travers un jardin zen linéaire; la pierre apparente sur les murs, représente la terre; l'air avec un patio à l'intérieur du bâtiment et enfin le feu, la crémation.

L'ensemble du projet a été pensé en intégrant les « nuisances » visuel-



l'ensemble du projet a été pensé en intégrant les « nuisances » visuelles et sonores du centre de tri voisin. Aussi bien par rapport à l'accès du cimetière que par le cheminement piétonnier jusqu'au crématorium et ce, grâce à un « bâtiment faille ».

(Photo DR)

les et sonores du centre de tri voisin. Aussi bien par rapport à l'accès du cimetière que par le cheminement piétonnier jusqu'au crématorium et ce, grâce à un « bâtiment faille ».

Coût des opérations : 3,65 millions d'euros

Le bâtiment le plus haut des infrastructures, construit en partie sud de la parcelle, permettra de diminuer l'impact visuel et sonore de l'activité Veolia. À l'inverse, le bâti-

ment le plus bas, construit en partie nord du site, permettra d'avoir une vision du cimetière sur cette « faille », tout en masquant le centre de tri depuis le cimetière. Les toitures des bâtiments seront végétalisées.

Enfin, tout a été mis en place afin que les familles des défunts ne se croisent pas au long de ce parcours et ce, depuis l'entrée jusqu'au jardin du souvenir, qui sera situé dans le cimetière de Camp Laurent.

Il faudra vingt-quatre mois pour voir le crématorium sortir de terre : le

permis de construire a été déposé, il faut désormais compter huit mois environ pour purger les délais et recours légaux. En parallèle sera lancée l'enquête publique. Suivront les appels d'offres pour la réalisation des travaux. Le crématorium devrait être livré entre juillet et août 2013. Coût des opérations à réaliser : 3,65 millions d'euros hors taxes.

K. M.

kmichel@varmatin.com

1. L'agglomération toulonnaise ne compte pour l'heure qu'un seul crématorium, à Cuers.

Signature formelle de la délégation de service public

Le choix du délégataire avait été arrêté avant l'été, en séance du conseil municipal. Ne restait alors qu'à « formaliser » l'accord tant financier que « philosophique ». La signature officielle de la délégation de service public s'est déroulée la semaine dernière en l'hôtel de ville. Le maire Marc Vuillemot a, bien entendu, salué le « travail et la méthode » de l'entreprise seynoise en charge de la concession – les pompes funèbres Levêque –, mais a surtout dressé un parallèle – service public oblige – avec la maternité, rappelant que, tout comme la naissance, la mort doit être également réfléchie en tant que « service » à rendre à la population. Il saluait l'engagement des personnels municipaux et des élus qui, aux côtés de Raphaële Leguen, première adjointe, ont porté le projet pendant trois ans jusqu'à le voir – enfin – aboutir.

La première adjointe leur rendait également un hommage appuyé, avant de saluer à son



De gauche à droite : Raphaële Leguen, première adjointe au maire de La Seyne, Marc Vuillemot, et Alexandre de Carlo, président-directeur général des pompes funèbres Levêque. (Photo D. L.)

tour l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres. « Une entreprise seynoise qui plus est », voilà qui ne gâchait pas le plaisir. Alexandre De Carlo, président-directeur général des pompes

funèbres Levêque, ne cachait pas pour sa part, sa joie de parapher le document ce jour-là... Jour anniversaire « de ma grand-mère, qui est par ailleurs la fondatrice de notre entreprise ».